Par ailleurs, les adhérents de plus de 14 ans peuvent accéder à la bibliothèque numérique « e-medi@s » proposée par Savoie-Biblio, bibliothèque départementale et direction de la lecture publique de Savoie et de Haute-Savoie, sur le site https://www.savoie-biblio.fr/NUMERIQUE/

Dans ce cas, un identifiant et un mot de passe différents de ceux utiles pour le site Idélire seront attribués au lecteur, pour lui permettre de profiter de services de presse en ligne, autoformation en ligne et vidéo en streaming (non téléchargeables) (films de fiction). Attention, le compte sera désactivé s'il est inactif plus de 3 mois. Dans ce cas, les bibliothécaires peuvent le réactiver sur demande.

Médiathèque municipale de Fillinges

70 Chemin de la Ferme Saillet

"La Sapinière"

74250 Fillinges

06 73 53 36 09

bibliotheque@fillinges.fr

http://bibliotheque.cc4r.fr

Page Facebook du réseau Idélire : https://www.facebook.com/ReseauIdelire/

Horaires d'ouverture au public :

Mardi: 15h30 - 18h30

Mercredi: 9h - 12h et 14h - 18h30

Jeudi: 15h30 - 18h30

Vendredi: 15h - 19h

Samedi: 9h - 12h30 et 14h - 17h30



Bienvenue à la Médiathèque municipale de Fillinges!

Réseau Idélire des bibliothèques de la CC4R

La médiathèque de Fillinges est en réseau avec les 9 autres bibliothèques de la communauté de communes. Ainsi, en vous inscrivant à Fillinges, vous vous inscrivez en même temps dans toutes les bibliothèques du réseau, avec la même carte de lecteur et les mêmes services partout (Faucigny, Peillonnex, Marcellaz, Viuz en Sallaz, Mégevette, Onnion, Saint-Jeoire en Faucigny, La Tour, Saint Jean de Tholome).

Inscription, cotisation, engagement de l'adhérent

La consultation sur place est libre et gratuite aux horaires d'ouverture au public. Pour emprunter des documents, une inscription est nécessaire. Elle est valable 1 an, de date à date.

Enfant	Adulte CC4R	Adulte hors CC4R	Groupe	Abonnement 3 mois
Gratuit	12€	20 €	Gratuit	5€

L'inscription étant gratuite pour les enfants, il est demandé à l'adulte référent de signer une « autorisation parentale ». Dans le cas où un document serait perdu ou abîmé, l'adulte référent s'engage à le remplacer à l'identique ou par un document équivalent.

Un adulte inscrit qui perd ou abîme un document s'engage lui aussi à le remplacer à l'identique ou par un document équivalent.

Règles de prêt

Sur l'ensemble du réseau, et pour une durée de 3 semaines, chaque personne inscrite, enfant ou adulte, peut emprunter :

- 8 livres ou magazines, dont 2 nouveautés
- 8 CD (musique et textes lus) (en fonction des collections)
- 1 DVD (en fonction des collections)

Les documents pour adultes ne peuvent pas être prêtés sur les cartes enfants. A l'inverse, les adultes peuvent emprunter des documents jeunesse.

Le statut de nouveauté s'entend pour une durée de 3 mois après l'acquisition d'un document par une des bibliothèques du réseau.

Réservation de documents

Chaque adhérent peut réserver simultanément 3 documents, par l'intermédiaire des bibliothécaires ou directement sur le site du réseau Idélire (http://bibliotheque.cc4r.fr)

Dans ce cas, le lecteur doit communiquer une adresse mail valide aux bibliothèques pour recevoir un identifiant et un mot de passe lui permettant de se connecter. Les réservations sont personnelles, même pour les enfants. Ainsi, si l'adhérent reçoit un identifiant et un mot de passe familial, il doit ensuite choisir un nom parmi ceux des personnes de la famille inscrites pour pouvoir ensuite faire des réservations.

Circulation des documents dans le réseau

Les lecteurs peuvent donc réserver des documents dans l'ensemble du réseau Idélire et les récupérer dans la bibliothèque de leur choix. En effet, une navette circule entre toutes les bibliothèques du réseau deux fois par mois.

Un lecteur peut par exemple réserver un livre de Mégevette et le récupérer à Fillinges. Des livres empruntés à Saint Jean de Tholome peuvent être rendus à Saint Jeoire en Faucigny, etc.

Relances et pénalités de retard

Les documents empruntés doivent être rendus dans un délai de 3 semaines, sauf s'ils ont fait l'objet d'une prolongation de prêt. Par respect pour les autres usagers, il est demandé à chacun de tenir ce délai.

En cas de retard dans la restitution des documents, un ou plusieurs mails pourront être envoyés à l'adhérent concerné. Un appel téléphonique pourra être passé. En cas de retard excessif, après 3 rappels successifs non concluants, l'usager se verra frappé d'une interdiction de prêt jusqu'au retour de tous les documents.

Boîte de retour pour les documents empruntés

Une boîte de retour est disponible pour tous les adhérents qui souhaitent rendre leurs documents en dehors des horaires d'ouverture au public. Il suffit d'y déposer les livres, CD ou DVD tels quels, sans carte de lecteur. Cette boîte est située à l'entrée de la médiathèque.

Services en ligne

Le site http://bibliotheque.cc4r.fr permet au lecteur de consulter le catalogue commun aux 10 bibliothèques du réseau, ainsi que leurs coordonnées et horaires et de s'informer sur les actualités du réseau et de la CC4R. Il permet également, en consultant la page « Détails du compte » de visualiser la liste des prêts et réservations en cours, de consulter son historique des prêts datant des 3 derniers mois (auquel les bibliothécaires n'ont pas accès pour des raisons de confidentialité), et de modifier soi-même identifiant, mot de passe et coordonnées. Il est par ailleurs possible de prolonger une fois soi-même les documents empruntés à nouveau pour 3 semaines, si les documents ne sont pas déjà en retard, s'ils ne sont pas réservés par d'autres, s'ils n'ont pas déjà été prolongés et s'ils ne sont pas en nouveauté.

Ressources numériques

Tous les usagers, enfants comme adultes, peuvent accéder aux ressources numériques disponibles sur le site du réseau Idélire à l'adresse http://bibliotheque.cc4r.fr (concerts filmés de la Philharmonie de Paris, musique indépendante, jeux vidéo indépendants, films documentaires d'auteurs, musique et histoires racontées pour les enfants).